

Formulaire Préoccupation VOIC

PAFIT 2028-2033

Demandeur (nom de l'organisation membre)	# de la demande
Société de gestion des rivières de Gaspé	

Nom du VOIC (consulter le site Web en cliquant ici)
Protection de la biodiversité dans un contexte d'intensification de la production ligneuse.

Explication de la préoccupation
<p>Que le nettoyage réponde efficacement aux préoccupations en matière d'habitat faunique. Sachant que les AIPL existent afin de permettre une intensification de la production ligneuse (avec ce que ça implique en termes de diminution de la qualité de l'habitat faunique), les superficies hors AIPL doivent autant que possible être aménagées (ce qui inclut évidemment la récolte de bois) afin de s'inspirer des cycles et perturbations naturelles et ainsi générer des habitats en mesure d'abriter une diversité et une abondance faunique similaires à des habitats non-aménagés.</p> <p>Le nettoyage a été instauré afin de remplacer l'EPC, qui avait été reconnu comme générant des peuplements forestiers de moins grande qualité d'un point de vue faunique. Toutefois, cette nouvelle mesure (incluant les mesures accompagnatrices telles que la préservation de tous les feuillus sur un certain pourcentage du peuplement) n'a jamais été validée afin de mesurer sa performance d'un point de vue faunique. D'autres approches sont également testées actuellement et il n'y a aucune mesure de qualité d'habitat ni d'utilisation par la faune de prévues.</p>

Proposition de solutions
<p>Dans les zones à scénario extensif ou de base, que la qualité de l'habitat faunique soit mise sur un pied d'égalité avec la qualité du peuplement d'un point de vue matière ligneuse. Puisque les AIPL ne comptent pratiquement aucune mesure d'atténuation d'un point de vue faunique, tout comme les aires protégées excluent la coupe forestière, le principe de triade commande que les aires hors AIPL assurent un habitat faunique de qualité tout en permettant la récolte de matière ligneuse. De ce point de vue, le nettoyage (ou toute autre approche visant à le remplacer) doit être évalué afin de valider sa performance d'un point de vue faunique et doit permettre de produire des habitats fauniques comparables à un peuplement non-aménagé.</p>